



COMMUNE DU BAR SUR LOUP

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL 2025

Article 1

Le concours des maisons, jardins, vitrines, fenêtres, portes et balcons décorés pour Noël a pour objet de récompenser les habitants qui participent à l'animation et à l'embellissement du Bar-sur-Loup pendant les fêtes de fin d'année 2025.

Article 2

Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (originalité) ainsi que la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique). Les participants sont encouragés à privilégier des illuminations à faible consommation d'énergie (type solaire ou LED) et à les éteindre à partir de 21h afin de réduire le coût énergétique et la pollution lumineuse.

Article 3

Les 3 catégories du concours sont les suivantes :

- Maisons / jardins / portails
- Vitrines / magasins
- Balcons / fenêtres / portes

Les illuminations devront être allumées entre 18h30 et 21h. Toutes les réalisations doivent être visibles depuis la voie publique.

Article 4

Le concours est jugé sur place par un jury composé d'élus et de jeunes baroises et barois des Ambassadeurs Jeunesse.

Les visites du jury se dérouleront **entre le 17 décembre 2025 et le 5 janvier 2026**, à la tombée de la nuit.

Article 5 – Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient prises et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune.

Article 6

L'adhésion au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 7

Après délibérations du jury début janvier 2026, les lauréats seront avertis et récompensés lors d'un temps de rencontre organisé courant janvier.

Article 8 – Inscriptions

Les inscriptions, à retourner avant le **12 décembre 2025**, se font :

- **Par téléphone** au 04 92 60 35 70
- **Par mail**, en envoyant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone) et la catégorie choisie : accueil@lebarsurloup.fr
- Sur **papier libre**, à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, en indiquant vos coordonnées et la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir.